



**FFvolley**

**Attention :** Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions du Conseil Supérieur de la DNACG. **Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par courrier recommandé.**

**CONSEIL SUPERIEUR DE LA DNACG**  
**RELEVÉ DE DECISIONS DU 21 JANVIER 2020**

**SAISON 2019/2020**

**Présents :**

Jacques LAGNIER, Président

Sabine FOUCHER, Philippe LAMOTTE, Marc LE NERRANT, Laurent MOREUIL, Hubert TUILLIER

**Excusé :**

Michel LEGER

**Assistent :**

Laurie FELIX (Responsable Juridique), Alicia RICHARD (Juriste)

---

Le 21 janvier 2020, à partir de 9h00, le Conseil Supérieur de la DNACG s'est réuni en commission d'appel sur convocation régulière de ses membres au siège de la Fédération Française de Volley.

Les clubs ont interjeté appel de décisions de la CACCP, conformément au Règlement de la DNACG, les appels sont recevables en la forme.

Le Conseil Supérieur a délibéré et pris les décisions suivantes :

## STADE FRANCAIS PARIS SAINT-CLOUD

- Retrait de points fermes au classement du Club en championnat Ligue A Féminine pour la saison 2019/2020 et une pénalité financière ;
- Encadrement de la masse salariale du Club au montant proposé pour la saison 2019/2020.

## SAINT QUENTIN VOLLEY

- Pénalités financières avec sursis ;
- Encadrement de la masse salariale du Club pour la saison 2019/2020 ;
- Interdiction partielle de recrutement pour la saison 2019/2020.

## RENNES VOLLEY 35

- Retrait de points fermes au classement du Club en Championnat de Ligue A Masculine pour la saison 2019/2020.

## RACING CLUB DE CANNES

- Pénalité financière dont une partie avec sursis ;
- Retrait de points dont une partie avec sursis au classement du Club en Championnat Ligue A Féminine pour la saison 2019/2020.

## VOLLEY CLUB MARCQ-EN-BAROEUL

- Pénalité financière dont une partie avec sursis ;
- Retrait de points fermes au classement du Club en Championnat de Ligue A Féminine pour la saison 2019/2020 ;
- Encadrement de la masse salariale du Club pour la saison 2019/2020 ;
- Interdiction totale de recrutement pour la saison 2019/2020.

## STADE POITEVIN VOLLEY BEACH

- Pénalités financières dont une partie avec sursis ;
- Autorisation partielle de recrutement pour la saison 2019/2020.

**Jacques LAGNIER**  
Président du Conseil supérieur de la DNACG

